



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DES SÉCURITÉS

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Affaire suivie par Sandrine DA SILVA
Tél. : 03.80.44.66.60
Courriel : sandrine.da-silva@cote-dor.gouv.fr

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 83 du 13 février 2019 **portant organisation d'un examen de contrôle du recyclage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) le 16 mai 2019**

VU l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié, fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié, portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 26 juin 1994 relatif à la surveillance des activités aquatique, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

VU la circulaire ministérielle NOR / IOCE 11.29170C du 25 octobre 2011 relative aux modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

SUR proposition du sous-préfet, Directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : Un examen de contrôle du recyclage du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique sera organisé **le 16 mai 2019**, à partir de 13h, à la piscine municipale de Chenôve, 30b rue Ernest Renan.

Cet examen comprend les épreuves suivantes :

- parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m ;
- porter secours à une personne en milieu aquatique.

Article 2 : Les dossiers d'inscription dûment renseignés devront être adressés à la Préfecture de la Côte-d'Or avant le **19 avril 2019**.

Article 3 : Le Directeur de cabinet et la Directrice des Sécurités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

Fait à DIJON, le 13 février 2019

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Sécurités,
SIGNÉ
Catherine MORIZOT